



Paris, le 5 juillet 2017

Les 14 salariés d'EDF Luminus doivent être réintégrés

Ce jeudi 29 juin, la direction d'EDF Luminus, filiale belge du Groupe EDF, a décidé de licencier 14 salariés en violation des lois et des règles du secteur belge du gaz et de l'électricité. **Ces renvois ont eu lieu de façon abrupte, par messages téléphoniques pour certains, sans préavis ni information préalable des représentants des salariés.**

Aussi, nos quatre fédérations, CFE-CGC Energies, FO Energie et Mines, FNME CGT et CFTC-CMTE se sont adressées au Président LEVY afin d'exiger une solution rapide face à cette intolérable violation des valeurs éthiques du Groupe.

Alors que le Groupe EDF se prétend socialement exemplaire, le Comité de Dialogue sur la Responsabilité Sociale a constaté avec stupeur que la direction du Groupe semblait cautionner ces agissements.

Cette méthode préfigure-t-elle de l'avenir en France avec des licenciements par texto ou par formulaire CERFA ? Face à ces comportements, la seule réponse est l'unité syndicale.

Pour nous, l'intérêt des salariés doit primer sur les intérêts partisans. En ce sens, nous regrettons le refus de la CFDT de s'opposer formellement au licenciement des 14 salariés d'EDF Luminus dans le cadre de l'intersyndicale. L'unité aurait voulu que la CFDT s'associe au courrier intersyndical en signe de solidarité avec nos collègues belges.

Selon ce principe, l'intersyndicale a pu imposer un coup d'arrêt au projet des employeurs de la branche des IEG de déstabiliser le Statut national des IEG. Et c'est ce même principe qui doit guider la défense de nos collègues belges et de tous les salariés du Groupe.

Pour notre intersyndicale, on ne négocie pas les licenciements : on s'y oppose et on exige la réintégration des salariés illicitement licenciés.